

Le couple bourreau/victime une histoire triangulée

Par le Docteur Erick Dietrich en collaboration avec Gislaine Duboc

Avec la participation de Dorothee Lajus

Je pars de l'hypothèse qu'il n'existe pas une dyade bourreau/victime à regarder, mais une triangulaire : le couple bourreau/victime vécu à partir du bourreau, celui vécu à partir de la victime et enfin le couple bourreau/victime vu et compris par un tiers (en fonction qu'il ait été mis en scène ou non par l'un des deux protagonistes).

Ainsi est-il nécessaire dans un premier temps de scinder la compréhension selon que ce couple est conçu et vécu par le bourreau ou par la victime. C'est dans l'écoute thérapeutique que pourra être mis au jour un élément « virtuel » mais véritablement actif, identifié, personnifié par l'utilisation d'expressions telles que : «c'est revenu», «ça nous prend la tête», «ça a recommencé ». Les « ça », « on », « ce » mettent les sujets en retrait de leur partie agissante, les isolant un peu plus de leurs positions respectives. Bourreau et victime transfèrent la responsabilité de l'évènement sur cet Autre. Dès lors, tous les excès deviennent possibles.

Souvent, par simplicité nous pourrions être amené à comparer le couple bourreau/victime au couple sado/maso. Il existe de fausses similitudes entre ces deux types de couple mais il est une constante : la rencontre a toujours été désirée ou en tout cas déterminée. Elle semble plus désirée par le bourreau, avec des tentatives de réparations des traumatismes infantiles qui bien qu'échouées deviennent restauratrices, et plus déterminée pour la victime, par l'espoir illusoire de réparation des traumatismes infantiles la plaçant dans des tentatives en permanence défailtantes de reconstruction intérieure. Quoi qu'il en soit, le véritable enjeu caché de la rencontre est, pour les deux sujets, la conquête d'un pouvoir absolu sur l'autre et sur le reste du monde, l'illusion de cette Toute Puissance nourrissant l'espoir de la réparation d'une souffrance antérieure ou la validation d'une croyance construite dans l'archaïque.

Par rapport à la personnalité masochiste, la victime présente un profil prédéterminé susceptible de correspondre à des modes opératoires de type violent préexistants chez elle. Ces positions préconstruites sous-jacentes vont permettre au bourreau d'initier chez elle un ensemble de réactions et de passages à l'acte mal vécus par le bourreau et justifiants ainsi la violence en réponse. La position de victime est donc une place préconstruite et prédéterminée qui possède sa logique sadique propre. Le bourreau va, de fait, occuper une place qui prend sens au travers de son chemin existentiel singulier rendu possible avec la rencontre avec la victime. Les victimes, à de rares exceptions, n'ont pas forcément besoin d'un Autre prédéterminé dans des conduites sadiques parce qu'elles savent choisir cet Autre (dans les relations professionnelles et de couple plus particulièrement) avec lequel elles arriveront inéluctablement à mettre en place les conduites qui déclencheront en retour un comportement bourreau et/ou sadique.

Victime et bourreau, au travers de leur relation, se retrouvent projetés dans des relations violentes et/ou sado/maso développées à leur insu sur les modèles des scénarios relationnels hérités de l'enfance. L'un comme l'autre cherchent à se protéger de la violence et des abus mais ne font en définitive, alors qu'ils cherchent à s'en prémunir, que de s'y précipiter de façon compulsive et répétitive.

Les choix amoureux et/ou relationnels, certains modèles comportementaux et certaines conduites « à risque » de la victime vont la précipiter dans une spirale victimaire. Dans cette forme de lien, il faut savoir analyser distinctement le modus operandi de chacun, comprendre que la victimisation répétitive est l'expression d'un symptôme résultant de la non prise en charge de comportements de victimisation antérieure et non comme l'expression d'une structure de type masochique.

Lors du choix de partenaire, la victime est déjà choisie pour ses possibilités de passage à l'acte, alors que le bourreau est choisi dans sa propension à devenir violent (physiquement ou psychologiquement) dans l'après-coup de la rencontre. En termes de clinique, il nous faut analyser le choix de bourreau fait par la victime :

- soit une personnalité absente, distante, créant chez la victime l'impérieuse nécessité de tout mettre en œuvre pour que cet Autre occupe la place qui donnera sens à la relation fantasmée et/ou désirée par la victime ;
- soit une personnalité toute-puissante, omniprésente, persécutrice.

Après cette analyse des interactions de nos deux acteurs principaux, vient le temps d'éclaircir la position du Tiers. L'Institution Judiciaire, tout comme le Thérapeute, peuvent devenir ce Tiers intégrant l'histoire du couple et mettant au jour la triangulaire évoquée plus haut.

Il est important dans de très nombreux cas d'avoir recours à l'Institution Judiciaire qui, à partir du dépôt de plainte initial, à travers le procès et jusqu'à l'exécution d'éventuelles sanctions, aura à charge de qualifier la Victime comme telle, et d'entrer en voie de condamnation contre le Bourreau. Cette qualification des sujets semble bien paradoxale tant la réalité de leur souffrance nous apparaît évidente. C'est dans ce paradoxe que le Bourreau – s'il est pervers – aura déjà pu inscrire l'ensemble de ces étapes dans son projet de façon à les contrôler et que la victime n'aura plus beaucoup de latitude sauf à se savoir définie comme Victime face à un Bourreau reconnu coupable contre lequel elle pourra se constituer partie civile afin d'obtenir réparation des dommages et des préjudices subis.

Ainsi, il faut bien comprendre que la justice va condamner et sanctionner des actes définis comme délictueux au Code Pénal. Mais si la sanction est juridiquement nécessaire, elle n'apporte rien psychologiquement à la victime qui soit de nature à lui permettre de se « réparer » ou même d'empêcher d'éventuelles compulsions de répétition. Le processus judiciaire ne répondra pas aux attentes profondément ancrées de la victime, mais plus encore, il ne prendra pas en considération ses comportements, celle-ci risquant, dans une conduite répétitive, d'utiliser l'institution judiciaire comme

cet Autre « nouveau » bourreau. Cette « substitution » accentue alors la violence ressentie par la victime tandis que le bourreau se confrontera à un autre type de couple au sein duquel son sadisme pourra être plus encore révélé. L'Institution Judiciaire n'apportera ainsi qu'une évolution d'intensité pour chacun des membres du couple originel.

C'est donc ici que l'espace thérapeutique prend tout son sens. Mais souvent, la problématique de la victime est caractérisée par son incapacité à se considérer et à se positionner en tant que Victime capable de faire appel à la thérapie et/ou au droit. Dans une première phase on pourra observer l'utilisation de la thérapie par la Victime, à son insu, comme nouveau Tiers au couple. En effet, les interactions complexes entre culpabilité, faute, dette, plaisir, responsabilité ... l'empêchent fréquemment d'accéder pleinement à son véritable statut en l'atténuant ou même le déniait. Cette incapacité à se reconnaître comme Victime va permettre la mise en place d'une forme de pérennisation de la souffrance psychologique mais surtout pour le futur, nous le réaffirmons encore une fois, des conduites répétitives et compulsives.

L'espace thérapeutique devra aider la victime à comprendre pour qu'elle puisse qualifier, imputer, faire condamner et réparer. L'imputation est un moment important car il va permettre de déterminer le rôle respectif des protagonistes et de pouvoir déterminer ce qui revient en propre à chacun d'eux dans le déroulement et l'histoire du ou des événements. Lors de cette imputation, il faudra rester vigilant, car la responsabilité si elle n'est pas clairement identifiable et portée par quelqu'un, faute de pouvoir être portée par le bourreau, le sera en dernière instance par la Victime. Ce n'est qu'à la fin de ce long processus qu'elle pourra enfin commencer le deuil, la vérité n'ayant rien d'objectif et étant pour chacun des protagonistes une construction.

Il faudra toujours se souvenir que l'agresseur – ce d'autant plus que sa perversion sera importante – aura dès le premier jour de la rencontre suffisamment manipulé l'ensemble des représentations internes de la victime pour qu'elle participe de fait, inconsciemment et à son corps défendant, au déroulement de l'événement. La victime aura alors les plus grandes difficultés à intégrer l'événement comme « ce quelque chose qui s'est passé et qui n'aurait jamais du être ».

Le parcours thérapeutique nécessitera des étapes précises comme la redéfinition des positions, fonctions et enjeux des acteurs, l'analyse de l'escalade menant aux passages à l'acte transgressifs, la conscientisation de quête de Toute Puissance et enfin le long travail de renoncement à cette Toute Puissance pour pouvoir accéder à une simple Puissance libératrice et différenciée d'une impuissance inhibitrice. Pour cela, les victimes auront besoin de se faire « un procès intérieur » dans le cadre du processus thérapeutique, procès au cours duquel, elles pourront jouer le rôle de l'agresseur, de la victime, du témoin, du juge, de l'enquêteur, de l'avocat, du juré ... et aussi aborder leur propre responsabilité par rapport à l'événement. Ce travail intrapsychique est nécessaire et précède le travail de deuil.

Les plus gros enjeux de ce travail psychique sont d'aider la victime à prendre conscience de son niveau de responsabilité dans l'événement qui s'est produit, donc dans le comment ne pas se sentir coupable mais aussi de l'aider à se mettre à distance de l'événement sans se perdre dans un « comme si ça n'avait jamais existé ». Ainsi la thérapie va offrir un lieu d'analyse et de résolutions des conflits, mais aussi un cadre qui aura une fonction contenant et une fonction structurante. Si ce type de travail est connu dans l'approche des traumatismes infantiles, il l'est moins dans les traumatismes du présent. L'espace thérapeutique va permettre dans le cadre du transfert d'analyser et d'interpréter, donc de donner une nouvelle signification aux symptômes. Là où pour la névrose la thérapie permet de proposer une névrose de transfert, dans la névrose actuelle du « être victime » nous proposons une prise en charge thérapeutique pour que s'établisse une névrose de transfert. Il s'agit in fine de permettre à l'individu de s'attribuer une place, celle de victime, pour pouvoir l'analyser et s'en dégager ; victime de l'Autre dans ses comportements violents actés, mais aussi victime d'elle-même dans ses schémas prédéterminés évoqués plus haut. C'est son prix à payer, alors que l'événement n'est pas de son fait, pour pouvoir continuer à vivre et à profiter de la vie, au risque de quoi, la victime se meurt ou au mieux ne fait que survivre à l'événement.